

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL HUBER

La réorganisation des services officiels de statistique dans le Royaume-Uni et l'Empire britannique

Journal de la société statistique de Paris, tome 62 (1921), p. 55-58

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1921__62__55_0

© Société de statistique de Paris, 1921, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

VARIÉTÉ

LA RÉORGANISATION DES SERVICES OFFICIELS DE STATISTIQUE DANS LE ROYAUME-UNI ET L'EMPIRE BRITANNIQUE

1° Vœux émis par la Royal Statistical Society.

Dans le numéro de janvier 1920 du journal de la *Royal statistical Society* est publiée la pétition présentée au Gouvernement britannique en novembre 1919, en vue d'obtenir des améliorations dans l'établissement et la présentation des statistiques officielles du Royaume-Uni d'une part, de l'Empire britannique d'autre part.

Le Comité chargé, en juin 1919, de rédiger cette pétition constate d'abord qu'il est généralement reconnu que les statistiques officielles actuellement publiées ne répondent pas aux besoins, malgré les efforts et la capacité des statisticiens chargés de les établir.

Parmi les raisons de cette insuffisance, les plus souvent citées sont :

1° L'absence d'une coordination générale des statistiques nationales considérées dans leur ensemble;

2° Le manque de coopération entre les divers services de statistique, en dehors de celle qui peut s'établir sur la base d'un accord volontaire;

3° Les pouvoirs d'obligation, trop faibles ou trop rarement exercés;

4° La collecte des statistiques est faite, dans certains cas, d'une manière défectueuse et l'on emploie, en particulier pour le recensement, des agents mal payés, insuffisamment préparés et par suite ne s'intéressant pas à leur tâche;

5° Une législation antique et anormale, telle que celle qui prescrit des années financières différentes pour les relevés annuels;

6° Une dotation financière insuffisante pour l'établissement des statistiques essentielles.

Après avoir rappelé les vœux et travaux relatifs à l'amélioration des statistiques officielles présentées à la Société depuis 1871, le Comité cite les exemples suivants des imperfections signalées :

1° Il n'y a pas eu d'informations générales sur les salaires, depuis le census, incomplet d'ailleurs, de 1906. Ce census, le recensement de la production en 1907 et les recensements de la population de 1901 et 1911 ne sont pas comparables, de telle sorte qu'il n'y a pas possibilité de savoir à aucune date combien il y avait de salariés, quelle était leur production, quels étaient les salaires touchés et combien de personnes vivaient de ces salaires;

2° On ne possède aucune information sur les personnes non salariées dont le revenu n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu, parce que l'établissement d'une telle statistique n'incombe spécialement à aucune administration existante. En conséquence, le revenu national total ne peut être que grossièrement estimé;

3° Les statistiques de la production intérieure sont très incomplètes; dans le seul census de la production dont le rapport est publié, celui de 1906, le montant des salaires payés n'est pas fourni;

4° Les statistiques du trafic par voie ferrée sont si pauvres qu'elles ne peuvent servir d'indice du commerce intérieur et ne peuvent être utilisées pour des comparaisons internationales;

5° Le commerce entre l'Angleterre et l'Irlande est imparfaitement connu;

6° Il n'y a aucun relevé officiel du nombre des marins exercés dans la marine marchande britannique;

7° Le nombre et le classement des maisons disponibles ne peut être exactement connu d'après aucune publication officielle et on ne relève nulle part le nombre des maisons bâties chaque année;

8° Les informations relatives à la consommation des aliments, des vêtements et autres objets nécessaires à l'existence manquent entièrement.

De tels exemples pourraient aisément être multipliés. Très fréquemment les personnes qui poursuivent des études sérieuses doivent remplacer des données essentielles par des approximations grossières.

Pour les statistiques de l'Empire britannique on rencontre de semblables difficultés. La *Dominions Royal Commission* de 1912 a signalé qu'il était d'une nécessité urgente d'adopter dans les diverses parties de l'Empire : une même année statistique, des méthodes communes pour l'élaboration des statistiques, des classifications identiques, des règles pareilles pour l'évaluation des marchandises, etc., etc. Elle a demandé la publication d'un rapport annuel sur le commerce, et les productions de l'Empire et de ses diverses parties.

Maintenant que la guerre est finie et que de nombreux projets de réformes, sociales ou commerciales, sont dans l'air, il est nécessaire plus que jamais d'établir un système d'informations fondées sur de solides statistiques qui aideront à connaître non seulement le coût des réformes sociales projetées mais aussi le résultat des changements proposés dans le système commercial britannique.

Les pétitionnaires estiment en conséquence que les questions soulevées sont d'une importance suffisante pour justifier une enquête immédiate par une commission royale ou parlementaire, et ils suggèrent que cette commission devrait être chargée d'examiner les méthodes actuelles pour l'établissement et la présentation des statistiques publiques et de proposer les moyens de les améliorer.

2° Conférence statistique de l'Empire britannique.

L'*Imperial Statistical Conference*, réunissant les délégués des services statistiques officiels des diverses parties de l'Empire britannique, a clôturé ses travaux le 25 février 1920, après une session de cinq semaines.

Elle a proposé l'établissement à Londres d'un *Bureau central de Statistique* « pourvu du personnel et des moyens matériels nécessaires pour établir, rassembler, examiner et publier des statistiques portant sur les conditions et les ressources de l'Empire, les relations de ses diverses parties entre elles et avec le reste du monde ».

D'autre part, la conférence a réalisé d'importantes améliorations dans les méthodes d'observation des prix et introduit de l'uniformité dans le système adopté.

En Allemagne, avant la guerre, l'Office impérial de Statistique était continuellement employé à des études pouvant éclairer l'avenir du peuple allemand; dans l'ère nouvelle qui s'ouvre actuellement, il n'est pas douteux que la nation qui étudiera le sens des événements révélés par l'analyse statistique sera infiniment mieux préparée à tirer parti des circonstances opportunes qu'une autre qui se fierait aux seules méthodes de l'empirisme. Il y a de bonnes raisons de croire que les hommes d'affaires

sont non seulement disposés à utiliser eux-mêmes les services d'un tel bureau, mais encore à payer pour cela.

Ceux qui observent les événements savent que le monde du travail est conscient de l'importance des recherches statistiques. Un esprit d'enquête s'est éveillé sur les questions financières et industrielles, sur les parts respectives du travail et du capital dans les profits des entreprises; il n'est pas près de s'affaiblir. Il est temps que la manipulation des chiffres pour des buts politiques soit rendue inefficace par des enquêtes autorisées et impartiales et la publication de résultats vraiment actuels. (D'après le *Times* du 25 février 1920.)

3° Vœux relatifs au recensement de 1921 dans le Royaume-Uni.

En juin 1919, le Conseil de la *Royal statistical Society* avait désigné un Comité pour étudier les améliorations qui pourraient être apportées au recensement du Royaume-Uni projeté pour 1921. Le Comité, présidé par le professeur Bowley, a déposé le 20 novembre 1919 son rapport, qui a été adopté par le Conseil de la Société le 15 janvier 1920, et que publie le journal de la *Royal statistical Society* (vol. LXXXIII, part. I, janvier 1920, p. 134). Les principales recommandations formulées par le Comité sont résumées ci-après :

RECENSEMENT DE 1921. — 1° Les bulletins de recensement devraient être remplis par des recenseurs spéciaux et non par les chefs de ménage; la dépense étant réduite par l'emploi de recenseurs volontaires toutes les fois que cela est possible;

2° Pour conserver la continuité des statistiques nationales, on doit continuer à relever la population *de fait*;

3° Mais il est désirable que l'on puisse déterminer aussi la population *de droit*, en demandant aux hôtes de passage de désigner le lieu de leur résidence habituelle;

4° Il serait désirable de connaître le *lieu de travail* de chaque personne active et la localité où se trouve l'école fréquentée par chaque écolier.

Ces renseignements faciliteraient l'étude de la distribution des industries, des déplacements journaliers des ouvriers, de l'amélioration de l'hygiène urbaine, etc.;

5° Les questions relatives aux infirmités devraient être supprimées des formules de recensement;

6° Pour les personnes *en chômage* pendant la semaine précédant la semaine du census, on devrait distinguer le cas de maladie ou d'accident et le cas de manque de travail;

7° Des renseignements devraient être recueillis sur le nombre des maisons occupées par plus d'une famille, la composition des logements et le nombre de leurs occupants;

8° Dans la publication des résultats on devrait faire un compte spécial des soldats, marins et pêcheurs résidant habituellement dans le Royaume-Uni mais absents le jour du recensement;

9° Dans la répartition des personnes actives suivant la profession, la distribution par âge devrait être faite séparément pour les femmes, célibataires, mariées et veuves;

10° Le Registrar general est prié d'examiner si l'on n'obtiendrait pas une plus grande exactitude en substituant la date de naissance à l'âge en années au dernier anniversaire de naissance;

11° Le Registrar general est prié d'examiner si la répartition d'après le lieu de naissance ne pourrait pas être faite par groupes d'âge au moins pour certains districts;

12° Il est désirable que les travailleurs manuels puissent être distingués des employés : employés de bureau, agents de surveillance ou de direction.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES. — A. *Recensement quinquennal*. — Il est désirable que le recensement soit répété au moins tous les cinq ans.

B. *Recensement du Royaume-Uni*. — Il est désirable qu'on apporte plus d'homogénéité dans les recensements séparés de l'Angleterre et du Pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande, et il est suggéré qu'un comité soit désigné pour étudier les méthodes propres à réaliser un recensement du Royaume-Uni.

C. *Recensement impérial*. — Le Comité approuve le rapport établi sur ce sujet en

1908-1911 et il espère que cette question sera discutée à la prochaine conférence des statisticiens des diverses parties de l'Empire britannique.

M. H.
